

RÈGLEMENT PARC ÉDITH-PIAF



Parc sous vidéoprotection

(Articles L.251-1 à L.255-1 du Code de la Sécurité Intérieure - Décret 96-926 du 17/10/1996).

Pour toute information s'adresser au 04 75 71 37 30.



Aire de
jeux

Afin de veiller à la protection du parc et à la tranquillité de tous, merci de respecter le règlement mis en vigueur.



Retrouvez le règlement complet du parc sur ville-romans.fr

Tout contrevenant au règlement du parc, arrêté municipal 2019/347 du 18 juillet 2019, est susceptible d'être verbalisé ou poursuivi.

- *Respect des plantations, mobiliers.*
- *Tenues et comportements décents.*

ROMANS SUR ISÈRE

HORAIRES :
Parc ouvert de 8h à 22h

Accès au parc strictement interdit en dehors des heures d'ouverture